

LES TRANSPORTS

LA GRÈVE DES PILOTES DE NORDAIR—LE PROJET D'AIR CANADA DE RACHETER NORDAIR

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question concernant la grève des pilotes de Nordair qui se complique pas mal du fait du prochain rachat de Nordair par Air Canada.

Comme ce projet de rachat est déjà plus ou moins à l'origine de deux grèves des pilotes et qu'il va sans doute être un des facteurs d'une troisième grève, celle des machinistes de Nordair et que la décision du cabinet au sujet de l'appel concernant ce rachat tarde beaucoup à venir, ce qui provoque beaucoup de confusion et d'incertitude dans l'industrie des transports, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi cette décision tarde tellement, quand elle va être prise et quand elle sera annoncée à la Chambre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, d'abord je m'étonne que le rachat de Nordair par Air Canada soit associé à divers conflits ouvriers car la CCT a dit fort clairement qu'à son avis, les deux compagnies devraient rester indépendantes et être exploitées séparément.

● (1502)

Il est bien certain que tout ce que le gouvernement a dit à ce sujet indique que nous sommes de cet avis. En outre, le fait que dans le cas de Nordair, on aurait pu signer un accord d'un an qui nous aurait évité ce problème et que les négociations auraient pu porter sur ce genre de difficulté dans l'avenir, semble être une autre raison pour laquelle cela n'aurait pas dû compliquer le problème. Le gouvernement termine l'examen de la question et je puis dire que nous pourrions très bientôt nous prononcer sur les différents appels de la décision de la CCT.

M. Mazankowski: L'affaire est en effet compliquée par le fait qu'elle rentre dans le cadre de l'accord examiné par les pilotes et le fait que le cabinet l'étudie actuellement ajoute certainement à la confusion.

Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a d'autres solutions à proposer que l'acquisition? Lorsque la décision sera rendue, fera-t-on une déclaration sur la politique aérienne canadienne qui couvrirait les opérations des transporteurs régionaux de troisième niveau de manière que l'on introduise dans l'application de la politique des transports aériens un certain degré de stabilité, d'ordre et de continuité et que l'on puisse fonder ces acquisitions sur une entente bien claire?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député vient d'évoquer plusieurs problèmes. C'est, entre autres, parce qu'il espère en résoudre un certain nombre, que le cabinet a pris plus de temps pour rendre une décision finale. Je ne puis dire, avant qu'il ne nous en ait fait part, ce que nous serons en mesure de faire au moment où nous nous prononcerons sur le rachat de Nordair par Air Canada.

Questions orales
LES TRAVAUX PUBLICS

LA LOCATION D'ESPACE DE BUREAUX PAR LE GOUVERNEMENT

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics concernant les \$750,000 qui ont été gaspillés l'année dernière pour la location d'espace de bureaux qui sont restés inoccupés et également pour les autres 3.5 millions de dollars qui seront gaspillés au cours des six prochaines années si cette aberration continue. Je voudrais demander au ministre quelles mesures lui-même ou le gouvernement entendent prendre pour mettre fin à ce gaspillage des deniers publics.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le député fait allusion à l'édifice de Montréal qui a été loué voici quelque 15 ans pour l'OACI, un organisme des Nations Unies que les Canadiens désiraient vivement voir s'établir dans leur pays après la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'agissait là d'un bail de 20 ans. Après que ce bail eut fait l'affaire pendant approximativement 15 ans, l'OACI a déclaré ne plus être satisfaite des locaux et elle a été reléguée ailleurs. Nous avons malheureusement dû nous soumettre à ses exigences et l'aider à trouver de nouveaux locaux.

Nous nous efforçons actuellement de négocier avec le propriétaire des modalités de rupture du bail et nous espérons le faire pour une somme bien inférieure aux 3.6 millions de dollars auxquels le député a fait allusion. Nous économiserions de plus les frais d'entretien, qu'il faudrait normalement acquitter au cours des prochaines années ainsi que l'impôt foncier.

M. McKinley: Pourquoi alors le ministère continue-t-il de construire de nouveaux immeubles à bureaux fort coûteux pour le gouvernement alors qu'il dispose de ces locaux dont je viens de parler? Je ne peux m'empêcher de penser à ces nombreux petits bureaux de postes partout dans notre pays dont la construction a été retardée à cause du programme du ministre et également à cause de tout ce gaspillage des deniers publics qui se poursuit un peu partout.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, nous nous trouvons liés par les termes du bail. Nous avons d'ailleurs étudié la possibilité d'effectuer des travaux de modernisation ou du moins des travaux permettant de rendre cet édifice conforme à nos normes et nous nous sommes aperçus qu'il en coûterait approximativement 11 millions de dollars. Comme nous ne sommes que locataires et non pas propriétaires, nous avons estimé qu'il s'agirait là d'un bien mauvais investissement. Par le biais d'appels d'offres, de négociations avec des promoteurs et en collaboration également avec des agents immobiliers locaux, nous nous sommes efforcés depuis un an et demi de trouver des locataires. Nous étions sur le point d'en avoir un vers la fin de l'année 1976 mais ce promoteur a malheureusement fait faux bond après l'élection du Parti québécois et, depuis lors, nous n'avons pas réussi à trouver un autre locataire.